

JACQUET METALS
Société Anonyme au capital de 33 563 895,42 €
Siège social : 7 rue Michel Jacquet
69800 Saint-Priest
RCS Lyon 311 361 489

Politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 28 juin 2024

Résultats des votes (Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)

Saint Priest, le 28 juin 2024,

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société JACQUET METALS du 28 juin 2024 a approuvé sans modification et comme suit les résolutions relatives aux politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres du Conseil d'administration présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 :

Résolutions	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel (DEU)	Résultat du vote
17^e résolution Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.2. Pages 35 à 39	Approuvée à 82,08 %
18^e résolution Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.2. Pages 35 à 39	Approuvée à 80,38 %
19^e résolution Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.1. Page 35	Approuvée à 99,98 %